



## PAROISSE SAINT-JEAN

23, rue Jean Moulin

18000 BOURGES

## COLLECTE PAROISSIALE

### 2018

La gestion de la Paroisse Saint-Jean est toujours aussi difficile à cause des dépenses liées à l'immobilier (chauffage, amortissements, entretien, électricité...). Néanmoins, contrairement à l'année 2016, **l'exercice comptable 2017 a été équilibré**, avec un petit excédent de 1.800 €.

En 2019, nous souhaiterions commencer à **améliorer la sonorisation de la chapelle Saint-Paul** qui a été installée, pour une partie, lors de son inauguration en 1972 ! Elle a donc 46 ans, près d'un demi-siècle... La dépense avoisinerait les 10.000€ mais cet investissement devient de plus en plus indispensable pour assurer des célébrations de qualité dans cette chapelle qui accueille les messes les plus importantes.

Comme vous pouvez le comprendre, **votre soutien financier est indispensable** pour boucler l'année 2018 et assumer cette dépense supplémentaire.

**Merci à tous ceux qui donnent aux quêtes paroissiales et à la collecte paroissiale annuelle.** Et merci aussi à tous ceux qui donnent généreusement de leur temps au service de la paroisse pour l'aider à vivre et à assumer sa mission d'annonce de la Bonne Nouvelle de l'amour de Dieu pour tous les hommes.

Alain KRAUTH, curé de la paroisse  
Et les membres du Conseil Economique Paroissial



### BULLETIN DE PARTICIPATION A LA COLLECTE PAROISSIALE 2018

A renvoyer à : Paroisse Saint-Jean – Collecte Paroissiale  
23 rue Jean Moulin 18000 BOURGES

Nom ..... Prénom .....

N° ..... Rue .....

Code postal ..... Commune ..... Mail :

Montant de la participation versée :  40 €  60 €  100 €  200 €  ..... €

par chèque à l'ordre de « Paroisse Saint-Jean » en date du : .../.../.....

en espèces

avec reçu fiscal  sans reçu fiscal

(Le reçu fiscal peut vous permettre de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu)

Les informations recueillies sont destinées à la paroisse Saint-Jean et enregistrées dans le fichier de la collecte paroissiale afin d'en faciliter le suivi. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez obtenir communication des informations vous concernant en vous adressant au presbytère. Vous pouvez aussi, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des informations vous concernant.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017		RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017	
Charges immobilières	32.100	Collecte paroissiale	11.400
chauffage	11.300	Mise à disposition des salles	10.500
amortissements	9.900	Accueil et Promotion (rdc St-Paul)	8.100
entretien immobilier	4.100	Autres (centre paroissial...)	2.400
électricité	2.800	Dons	1.200
maintenances	2.000	Marché de Noël	800
taxe foncière	1.100		
eau	900		
Contribution aux charges pastorales assurées par le Diocèse	6.400	Quêtes du week-end	11.800
Contribution au Doyenné de Bourges	3.200	Célébrations d'obsèques	11.200
Fournitures pour le culte	1.400	Célébrations de baptême	1.200
Téléphone, internet, affranchissements...	1.900	Célébrations de mariage	200
Catéchèse enfants, adultes	600	Cotisations catéchèse	900
Autres dépenses (achats...)	4.400	Autres recettes	2.600
Excédent	1 800		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>51 800</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>51.800</b>

### LA COLLECTE PAROISSIALE

La collecte est indispensable à la vie financière de la Paroisse. Comme toutes les autres paroisses du Diocèse de Bourges, celle de Saint-Jean fait appel une fois par an à la générosité des paroissiens, pratiquants ou non, pour lui permettre de continuer à transmettre la Bonne Nouvelle. Les dons restent intégralement à la paroisse.

Les dons faits à l'occasion des célébrations ne suffisent pas à équilibrer le budget de la paroisse. La collecte représente ainsi 22 % des ressources annuelles.

En 2016, 105 familles ont donné 11.200 €.

En 2017, 106 familles ont donné 11.400 €.

*Le Denier de l'Eglise est versé directement au Diocèse de Bourges.*

### CHOISIR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Choisir le prélèvement automatique permet d'étaler le soutien financier tout au long de l'année grâce à des prélèvements mensuels ou trimestriels. Il facilite également la gestion de la paroisse grâce à des recettes financières régulières. Vous pouvez demander au presbytère un bulletin à remplir et à signer. Il devra être accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

### ÉVALUER LE MONTANT DE SA PARTICIPATION

À titre indicatif, chacun pourrait évaluer l'équivalent de deux journées de travail ou de retraite, ou se montrer encore plus généreux. Mais c'est à chacun de décider de sa participation financière en fonction de ses ressources, de ses charges, de ses engagements et de sa générosité...

### SE FAIRE L'AMBASSADEUR DE LA COLLECTE

106 familles ont participé en 2017 à la collecte. Chaque famille pourrait essayer de convaincre une famille ne participant pas encore à la collecte de l'importance de celle-ci pour la vie paroissiale.

### INTENTIONS DE MESSE

Il est possible de demander à prier à l'occasion d'une messe pour une intention particulière : décès, naissance, difficultés d'une personne, remerciement... L'offrande financière sert à rémunérer les prêtres (le montant indicatif est fixé par l'Evêque à 17 €).